



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2014
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 novembre 2013, à 15 heures

Président : M. García Gonzáles (El Salvador)

Sommaire

Allocution du Président de l'Assemblée générale

Point 54 : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-54722X (F)



Merçi de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution du Président de l'Assemblée générale

1. **M. Ashe** (Président de l'Assemblée générale) dit que le monde est entré il y a quelques années dans la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (2011-2020) qui, espère-t-il sincèrement, sera la dernière décennie de ce type. La communauté internationale est, d'une manière générale, parvenue à un accord sur le fait que le colonialisme n'a pas sa place dans le monde moderne. En 1945, lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, près du tiers de la population mondiale a vécu dans des territoires sous administration coloniale. Le long processus de l'émancipation de pays qui ont été soumis à la domination coloniale approche de son terme : seuls 17 territoires, dont la population représente au total environ deux millions de personnes, sont officiellement classés comme non autonomes. Éliminer le colonialisme a été l'une des tâches les plus importantes de l'histoire de l'ONU et un long chemin a été parcouru.

2. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues l'un des principaux instruments dans le monde pour gérer les situations de conflit et les crises complexes que celles-ci produisent. Afin de s'acquitter de leur rôle, les femmes et les hommes qui servent la cause de la paix dans les parties les plus dangereuses du monde ont besoin de plus que d'une reconnaissance bien méritée. Ils ont besoin d'un système plus efficace qui leur donne le mandat, les orientations, les ressources et la formation nécessaires. Alors que ces questions font l'objet de délibérations au niveau de la Commission et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Président espère que les membres continueront de s'attacher à rechercher comment contribuer à construire un avenir meilleur pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Il se félicite du fait que la prise en considération des effets des opérations de maintien de la paix sur l'environnement, tout comme la protection et la promotion des droits de l'homme avant elle, est devenue une composante importante des mandats relatifs au maintien de la paix. Une politique environnementale pour les missions sur le terrain a été adoptée en 2009 et, plus récemment, le Conseil de sécurité a reconnu cette question importante dans sa résolution [2100 \(2013\)](#) sur les opérations au Mali.

3. Abordant la situation au Moyen-Orient, il dit qu'il faut se féliciter de la reprise des négociations directes entre Israël et les Palestiniens. Un soutien massif s'est dégagé en faveur de la solution des deux États, en prenant en considération les préoccupations légitimes d'Israël et de la Palestine. Mais alors que les négociations se poursuivent, les réfugiés palestiniens sont encore plus vulnérables au beau milieu de conflits récents ou anciens et la communauté internationale ne doit pas les oublier. En l'absence de perspective de solution rapide à leurs souffrances, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a joué un rôle vital en fournissant des services de base à environ cinq millions d'hommes et de femmes déplacés. Toutefois, l'Office rencontre deux problèmes majeurs en effectuant son travail : la prévalence des conflits et la rareté des ressources. En conséquence, le Président lance un appel aux donateurs pour qu'ils redoublent d'efforts afin de financer pleinement le budget de base de l'Office et demande instamment aux nouveaux donateurs de s'engager financièrement envers les travaux de l'Office.

Point 54 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/68/223)

4. **M. Fernández-Taranco** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) dit que l'on peut considérer que le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales ([A/68/223](#)) fait date car il s'agit du premier examen de ces questions concernant l'ensemble des dites missions. Le rapport a été élaboré en faisant fond sur des consultations approfondies avec les États Membres menées dans le cadre de différentes formations, dont des réunions tenues avec chacun des cinq groupes régionaux, une discussion de groupe interactive et de nombreuses réunions bilatérales.

5. Bien que l'expression « mission politique spéciale » n'ait fait son apparition que dans les années 90, les missions politiques ont été depuis le début au centre des efforts déployés par les Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité, et elles sont une manifestation directe des principes énoncés dans la Charte. Leur expérience passée, y compris récente, montre qu'elles ont joué un rôle important et souvent unique en aidant les pays sur le point de sombrer dans la violence à ne pas le faire et les acteurs nationaux à instaurer une paix durable.

6. Les missions propres à un pays se déroulent souvent dans un environnement difficile, s'efforçant d'aider les parties prenantes nationales à conduire une transition politique complexe, d'encourager la réconciliation nationale et de créer des mécanismes de gouvernance inclusifs à l'issue des conflits, de la Somalie et la Libye à l'Iraq et à la Sierra Leone. Les bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie centrale ont servi de plateformes avancées pour la diplomatie préventive et la médiation, travaillant en relation étroite avec les acteurs régionaux et sous-régionaux en vue d'empêcher l'escalade des crises. Les envoyés spéciaux appuient les processus de médiation et de dialogue dans le monde entier, constituant la manifestation la plus visible de l'accent croissant mis sur la diplomatie préventive.

7. Alors qu'il n'y avait que 3 missions politiques sur le terrain en 1993, il y en a 16 à présent, engagées dans des environnements parmi les plus complexes dans le monde entier. On enregistre également une diversité accrue au niveau de la conception et des mandats des missions. Les missions politiques spéciales sur le terrain sont devenues manifestement des opérations multidimensionnelles qui, outre leurs tâches politiques, sont appelées à appliquer un programme normatif élargi dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'état de droit et la prévention des violences sexuelles en période de conflit. Le nombre moyen de domaines d'intervention par mission a triplé depuis le milieu des années 90.

8. Le rapport aborde un large éventail de questions de politique générale dont les missions doivent s'occuper quotidiennement, depuis la gestion du savoir et les enseignements tirés jusqu'à la coopération avec d'autres missions et présences des Nations Unies. Les partenariats sont un aspect crucial des activités menées par toutes les missions politiques spéciales. Dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, les missions sur le terrain et les envoyés spéciaux travaillent en relation étroite avec les organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, en s'appuyant sur l'idée commune que l'ONU et les organisations régionales peuvent avoir un effet multiplicateur en tirant parti de leurs avantages relatifs respectifs.

9. La question des conditions de sécurité dans lesquelles se déroulent les missions politiques est elle aussi régulièrement soulevée. Au cours des 10 années précédentes, des missions politiques spéciales ont été

déployées dans des environnements de plus en plus instables, souvent dans des pays en situation de conflit ouvert ou sortant à peine d'un conflit. Cela exerce de fortes pressions sur la capacité des missions de remplir leur mandat et représente un risque quotidien pour le personnel de la mission. L'ONU continue de compter sur le soutien des États Membres pour renforcer encore plus sa capacité de protéger le personnel, afin que les missions politiques spéciales puissent continuer à s'acquitter de leur mandat.

10. La capacité de faire preuve de souplesse est essentielle et est la raison même pour laquelle les missions politiques spéciales sont devenues une composante centrale de l'arsenal disponible pour maintenir la paix et la sécurité. La capacité d'adapter les missions en fonction des besoins précis d'un contexte particulier renforce leur crédibilité et, en fin de compte, leur efficacité.

11. L'appropriation nationale est un autre élément essentiel de l'action des missions sur le terrain, qui travaillent main dans la main avec les acteurs du pays pour instaurer une paix durable sur le long terme. Seuls les acteurs nationaux peuvent durablement satisfaire les besoins et priorités de leur pays en matière de consolidation de la paix et l'ONU continuera de leur apporter son soutien dans cette entreprise.

12. Améliorer la cohérence entre les différents acteurs des Nations Unies sur le terrain et au Siège a été une priorité clef du Secrétaire général et l'une des principales tâches exécutées par les missions sur le terrain. En apportant une réponse des Nations Unies intégrée, les missions politiques spéciales peuvent encore renforcer le couple sécurité-développement. En développant et en peaufinant le mécanisme important des missions politiques spéciales, l'ONU a été en mesure de diversifier les outils dont elle dispose en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix, ce qui lui a donné les moyens d'apporter une réponse plus souple, plus cohérente et plus efficace.

13. **M. Selim** (Égypte), parlant au nom du Mouvement des pays non alignés, dit que le Mouvement demeure fermement déterminé à appuyer tous les efforts visant à améliorer l'efficacité et la transparence des missions politiques spéciales. Le Mouvement considère qu'il est très important de forger un consensus entre les États Membres sur l'élaboration des politiques relatives à ces missions et de faire en

sorte que seules les idées et approches adoptées collectivement soient mises en œuvre. Les questions de politique générale intéressant ces missions doivent être débattues à l'Assemblée générale.

14. Le Mouvement souligne qu'il est important que les mandats soient clairs et réalisables et fondés sur une évaluation objective, et donc qu'ils ne manquent pas de base politique ni de ressources ou qu'ils ne soient pas irréalisables dans la pratique. Cela nécessite une planification intégrée pour relier l'élaboration des politiques et leur application sur le terrain. Les missions politiques spéciales doivent respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États. Le Mouvement rappelle les rôles respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte, tout en réaffirmant les principes d'impartialité, du consentement des parties, d'appropriation nationale et de responsabilité nationale.

15. Le Mouvement prie le Secrétaire général de présenter un nouveau rapport sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales, y compris sur les efforts déployés pour assurer la transparence, la responsabilité, l'équilibre géographique et l'efficacité dans toutes ces missions. Le Secrétaire général continuera à tenir des dialogues périodiques interactifs sur toutes ces questions de politique générale afin d'assurer une étroite collaboration avec les États Membres.

16. Tout en prenant note de la hausse de plus en plus rapide des exigences financières et de la complexité des missions politiques spéciales durant la décennie précédente, le Mouvement appelle l'attention sur leurs caractéristiques uniques en matière d'établissement et de financement, qui découlent du fait qu'elles ne suivent pas le cycle du budget ordinaire, bien qu'elles soient financées au moyen de ce même budget. Afin de renforcer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire, le Mouvement demande en conséquence que les missions politiques spéciales soient financées en utilisant les mêmes critères, méthodologie et mécanismes que ceux utilisés pour financer les opérations de maintien de la paix, notamment en créant un nouveau compte distinct pour elles.

17. **M. Sinhaseni** (Thaïlande), parlant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que la diplomatie préventive

et le règlement pacifique des différends ont toujours été au centre de l'approche de l'ASEAN en matière de gestion des conflits. L'Association souscrit à l'opinion selon laquelle les missions civiles sont un instrument indispensable pour maintenir la paix et la sécurité internationales, atténuer les tensions et, en particulier, consolider la paix. Le rapport souligne à juste titre qu'un point commun entre les missions politiques spéciales est l'accent qu'elles mettent sur la promotion de l'appropriation nationale. La communauté internationale a un rôle à jouer pour ce qui est d'aider les pays en transition, mais ce n'est qu'en faisant participer l'ensemble des parties prenantes nationales que les conflits internes peuvent être réglés et les besoins de leur société satisfaits de façon durable. Un engagement étroit avec le gouvernement hôte, depuis l'établissement du mandat jusqu'aux étapes de son application, est indispensable. De plus, l'action des missions politiques spéciales doit être adaptée aux contextes et besoins locaux.

18. La transparence et la responsabilité sont essentielles pour la légitimité des missions politiques spéciales, en particulier lorsque d'importantes décisions les concernant sont prises par un nombre limité d'États Membres au courant du processus. L'ASEAN encourage donc des consultations plus régulières et plus interactives sur les questions de politique générale pertinentes afin de maintenir une étroite collaboration avec les États Membres. Elle invite instamment aussi le Secrétaire général à inclure dans son prochain rapport des recommandations concrètes relatives à la politique à mener pour renforcer la transparence et la responsabilité des missions politiques spéciales.

19. Les missions politiques spéciales ne sont pas une panacée pour tous les conflits et crises et il n'y a pas de formule standard qui garantisse la réussite. Il est impératif de formuler clairement les mandats de chaque mission en établissant des objectifs réalistes, appropriés et réalisables. Les progrès accomplis par une mission doivent faire l'objet d'un examen régulier et être discutés avec le pays hôte, en s'appuyant sur des critères objectifs et les rapports exigés. Le rôle des partenaires régionaux en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales est bien établi au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Parce qu'ils sont proches de la situation, qu'ils comprennent la cause du conflit et qu'ils connaissent la région, les partenaires régionaux qui coopèrent avec les missions

politiques spéciales peuvent jouer un rôle critique pour empêcher l'escalade du conflit.

20. Pour que la paix soit durable, il faut que la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme se renforcent mutuellement. Il est nécessaire qu'il y ait une coopération stratégique entre les missions politiques spéciales et le système des Nations Unies dans son ensemble, en particulier les missions de maintien de la paix et les équipes de pays des Nations Unies, pour faire en sorte que l'ONU puisse apporter une réponse globale et intégrée aux problèmes immédiats et assurer le développement des infrastructures institutionnelles et le lancement effectif d'un programme de développement sur le long terme.

21. **M. Alday** (Mexique) dit que la prolifération des missions politiques spéciales au cours des deux décennies précédentes reflète la montée de l'un des instruments les plus novateurs dont disposent le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour relever les principaux défis en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

22. Toutefois, la nature évolutive des missions politiques spéciales nécessite une analyse détaillée en vue d'éviter leur répétition faute de préparatifs suffisants et d'une vision stratégique. L'examen d'ensemble découlant de la résolution [67/123](#) de l'Assemblée générale permettra de préciser clairement leurs limites et d'établir si elles sont suffisamment équipées pour faire face aux menaces multiples qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

23. L'ONU ne devrait pas recourir abusivement aux missions politiques spéciales en partant du principe qu'il s'agit d'un instrument novateur. L'autorisation et le déploiement de celles-ci devraient résulter d'un bon diagnostic de la situation sur le terrain, de consultations préalables avec les acteurs nationaux et régionaux et d'une vaste analyse les comparant aux autres options possibles. Dans ce contexte, il est nécessaire de procéder à des échanges périodiques sur les questions de politique générale intéressant ces missions pour mieux comprendre et promouvoir une collaboration plus étroite entre les États Membres, le Secrétariat et toutes les parties concernées. En faisant fond sur le rapport du Secrétaire général, l'Assemblée générale doit continuer à promouvoir un processus progressif de responsabilité et de transparence renforcées dans le cadre de la mise en place des missions politiques spéciales et des mécanismes de

suivi connexes. Cela permettra de mieux comprendre leur mandat et d'empêcher que leur prolifération ne porte préjudice à la capacité de l'ONU de répondre sans délai et efficacement à d'autres besoins.

24. **M. Taalas** (Finlande) dit que le rapport du Secrétaire général donne une excellente vue d'ensemble des missions politiques spéciales, montrant de façon convaincante leur importance et leur complexité accrues. Il les présente également comme une remarquable réussite; plus de 50 % des missions établies depuis 1992 se sont terminées avec succès. Les missions politiques spéciales à la carte sont certes souvent d'une taille relativement réduite, mais elles sont devenues un instrument majeur parmi la panoplie dont dispose l'ONU en matière de prévention des conflits et de gestion des crises. Étant donné que la paix et le développement se renforcent mutuellement, les mandats des missions ont été élargis en vue d'inclure des activités dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Accueillant avec satisfaction les recommandations formulées dans le rapport sur les moyens d'accroître l'efficacité des missions politiques, la Finlande considère que le dialogue ouvert et interactif entre le Secrétaire général et les États Membres peut préciser les concepts et faire en sorte que les missions politiques spéciales soient plus largement appréciées.

25. La Finlande a toujours fermement soutenu les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, au fil des ans, quelque 50 000 Finlandais ont servi dans celles-ci. De concert avec d'autres, la Finlande s'est aussi employée à promouvoir la médiation. Ainsi, la brochure intitulée « Directives pour une médiation efficace » offre des instruments pour la médiation professionnelle. Il serait peut-être possible d'élaborer quelque chose d'analogue pour améliorer et renforcer les activités préventives des missions politiques des Nations Unies menées sur le terrain.

26. La politique de la Finlande reposera sur l'idée que le maintien de la paix et les autres moyens de gérer les crises, tels que la médiation, doivent se compléter les uns les autres. Toutefois, la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix ne peuvent être efficaces et durables qu'avec la pleine participation des femmes et une composante droits de l'homme.

27. L'accroissement du nombre et de la taille des missions politiques spéciales a conduit à appeler à un engagement plus étroit des États Membres concernant les questions de politique générale intéressant les missions. L'accumulation de l'expérience et de pratiques optimales dans des domaines de spécialité fort divers permet d'acquérir une vision d'ensemble. Le potentiel des missions politiques spéciales n'a pas encore été pleinement exploité et pourrait l'être en établissant une plateforme aux fins du partage des données d'expérience et de l'échange des vues. Le rapport couvre de nombreuses questions pertinentes, telles que la cohérence entre les acteurs appartenant ou non au système des Nations Unies, les avantages relatifs des missions politiques et les partenariats. Nombre d'autres questions de politique générale ayant un caractère transversal ne relèvent pas de la Cinquième Commission, telles que les moyens de renforcer le rôle préventif des missions politiques; quand et comment le personnel de protection devrait être déployé pour les missions politiques spéciales; comment partager les connaissances relatives aux pratiques optimales; ou comment tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrent les missions politiques.

28. **M. Orellana Zabalza** (Guatemala) dit que son pays considère qu'il est très important de forger un consensus entre les États Membres sur les questions de politique générale intéressant ces missions politiques spéciales. Les idées et approches adoptées par les États Membres doivent en fait être appliquées par le Secrétariat et les mandats doivent être clairs, vérifiables et réalisables, sur la base d'une évaluation objective. L'ONU ne doit pas se hâter d'adopter des mandats dénués de fondement politique ou de ressources suffisantes ou encore qui ne sont pas réalisables dans la pratique.

29. Toutes les missions politiques spéciales doivent suivre des règles et des procédures claires au niveau de leur élaboration et de leur application. Ces missions sont un instrument novateur pour répondre aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, mais il est nécessaire également de connaître leurs limites et leur coût. Pour cette raison, la décision de les déployer plutôt que d'utiliser d'autres instruments doit être guidée par l'examen à la fois de la situation sur le terrain et des acteurs nationaux.

30. Vu la fréquence croissante de ces missions, il est évident que l'Assemblée générale doit jouer un rôle central dans la discussion des questions de politique

générale les intéressant. Le Secrétaire général devrait par conséquent présenter un rapport sur ce sujet, comprenant des informations sur les mesures prises pour garantir la transparence, la responsabilité, l'équilibre géographique et l'efficacité dans le cadre de toutes les missions politiques spéciales.

31. La hausse de plus en plus rapide des exigences financières et de la complexité des mandats des missions politiques spéciales au cours des 10 années précédentes doit être prise en compte. Pour renforcer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire, les missions politiques spéciales devraient être financées en utilisant les mêmes critères, méthodologie et mécanismes que pour financer les opérations de maintien de la paix, y compris en créant un nouveau compte distinct.

32. **M^{me} Al-Sariaa** (Iraq) souligne que toutes les missions politiques spéciales ont leurs mandats particuliers respectifs à remplir, tels qu'énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces résolutions doivent être adoptées à l'issue de consultations avec les gouvernements durant lesquelles le rôle joué par l'Organisation aux fins de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, l'indépendance et la souveraineté des États Membres et, comme cela est affirmé dans le rapport du Secrétaire général, le principe de l'appropriation nationale sont tous respectés.

33. Les relations entre le Gouvernement iraquien et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ont été remarquables sur le plan de la poursuite de la coopération, de la coordination et de l'appui dans plusieurs domaines majeurs, comme le montre le souhait du Gouvernement iraquien que le mandat de la MANUI soit prorogé pour 2014, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La MANUI a continuellement apporté son appui et ses conseils au Gouvernement sur de nombreuses questions, dont la promotion d'une concertation générale et de la réconciliation nationale. Le rôle joué par la MANUI a rapproché efficacement les entités politiques iraquiennes qui avaient des divergences de vues concernant le processus électoral. La MANUI a fourni un appui efficace à la rédaction de la Constitution de 2005 en sus d'avoir aidé à organiser six élections, notamment, dernièrement, en apportant une assistance technique avant et pendant les élections de 2013 aux conseils des gouvernorats. La MANUI a également coordonné les activités humanitaires des

Nations Unies et l'assistance financière des donateurs et a fourni des conseils et un appui au Conseil des représentants. Le Gouvernement iraquien espère que l'ONU aidera la MANUI à répondre aux besoins logistiques pour fournir un nombre suffisant d'observateurs électoraux afin de garantir la transparence des élections parlementaires qui doivent se tenir en 2014.

34. La MANUI a facilité également le dialogue entre l'Iraq et ses voisins, les réformes législatives et judiciaires et la protection des droits de l'homme. Elle a aidé à créer le Comité iraquien des droits de l'homme et a maintenu ouvertes les voies de communication avec les différentes parties prenantes, ce qui a contribué à réduire les tensions politiques. En outre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés travaille en relation étroite avec le Gouvernement iraquien en vue de mobiliser un appui humanitaire en faveur des réfugiés syriens en Iraq.

35. L'Iraq tient à saluer les efforts déployés par la MANUI pour régler les questions pendantes relatives au conflit avec le Koweït, qui ont abouti à un accord pour que ces questions soient désormais traitées au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et non du Chapitre VII. Le Gouvernement continuera à faciliter les activités de la MANUI et à éliminer les obstacles qu'elle rencontre sur le terrain.

36. Respecter la souveraineté de l'État signifiera que tout dialogue mené à l'avenir sur le point de l'ordre du jour relatif aux missions politiques spéciales ne servira pas de prétexte à une intervention dans les affaires intérieures de pays.

37. Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport concernant les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales appellent certaines observations. Il ne faut pas oublier que l'ONU continue d'avoir la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Le consentement et les vues de la partie concernée devraient être respectés lors de l'examen de tout type de partenariat, en particulier lorsque la mission politique spéciale est mise en place au titre du Chapitre VI de la Charte. Il ne faut pas que les activités des Nations Unies ou de tout organisme régional ou sous-régional concernant tout type de partenariat ou de médiation visé au premier paragraphe de l'article 52 du Chapitre VIII de la Charte ne se chevauchent ou soient entravées. Un autre facteur est que les États Membres

ne sont pas tous membres d'une organisation régionale et que ceux qui le sont peuvent ne pas partager ses objectifs. La spécificité du mandat de chaque mission politique spéciale devrait être prise en considération en mettant l'accent sur la nécessité de traiter les missions politiques spéciales au cas par cas.

38. **M. Khan** (Indonésie) dit que le prochain rapport du Secrétaire général devrait inclure des mesures visant à accroître la transparence et à assurer une représentation géographique équilibrée dans le cadre de l'établissement des missions politiques spéciales. Il est important d'élargir la participation de spécialistes civils originaires de pays dotés d'une expérience dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits ou de la transition démocratique. La promotion de l'appropriation nationale à toutes les étapes de l'exécution des mandats des missions politiques spéciales est essentielle. L'Indonésie partage la vue selon laquelle l'action de ces missions est basée sur la reconnaissance du fait que seuls les acteurs nationaux peuvent véritablement et durablement répondre aux besoins et atteindre les objectifs de leur société. L'ONU réussira lorsque les vues des parties sur le terrain seront prises en compte et que celles-ci considéreront qu'elles jouent un rôle dans la réalisation d'un avenir pacifique.

39. L'Organisation des Nations Unies, en tant que principal médiateur tiers avec ses envoyés, représentants spéciaux et missions politiques, ainsi qu'avec ses infrastructure et ressources de médiation, dispose de nombreux avantages. Toutefois, il existe d'autres entités gouvernementales, régionales et non gouvernementales et associations de la société civile qui jouent elles aussi un rôle précieux dans les négociations politiques. En fonction de la dynamique du conflit en question, les possibilités de partenariat entre l'ONU et les autres acteurs concernés devraient être encouragées. Des organisations régionales telles que l'ASEAN et l'Union africaine ont montré leurs atouts en matière de règlement pacifique des différends locaux et elles pourraient jouer un rôle plus marqué également dans la promotion des activités de rétablissement de la paix.

40. Il est important que les missions politiques spéciales relevant de tous les groupes thématiques opèrent au titre de mandats clairs, crédibles et réalisables. L'articulation des buts et objectifs des envoyés spéciaux, des équipes de surveillance et des missions sur le terrain est également essentielle. À ce

propos, compte tenu de l'accroissement des besoins financiers des missions politiques spéciales, L'Indonésie souligne l'importance de rapports appropriés sur l'examen des arrangements de financement pour toutes les missions politiques spéciales.

41. **M. Tajuri** (Libye) dit que les missions politiques spéciales sont assurément l'un des instruments les plus importants dont dispose l'ONU et l'instrument le plus couramment utilisé par la diplomatie préventive dans le cadre de la médiation et des bons offices. L'importance des missions politiques spéciales ressort clairement de l'accroissement de leur nombre, qui s'établit à 37, avec des mandats différents adaptés à la nature des divers conflits. Néanmoins, elles ont toujours un même objectif : la prévention du conflit et le renforcement de la capacité des États de promouvoir la paix en appuyant les choix nationaux de l'État dans lequel la mission est déployée tout en respectant pleinement le principe de l'appropriation nationale et en liant la sécurité au développement économique et social, encourageant, ce faisant, la capacité de l'État de s'acquitter de sa principale mission qu'est la protection des intérêts de ses citoyens en leur fournissant les services nécessaires. Les mandats de toutes les missions politiques spéciales doivent être clairement définis lorsque ces missions sont établies et le personnel de toutes les missions soigneusement choisi sur la base de son mandat spécifique. Les interactions des missions politiques spéciales avec les missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix doivent elles aussi être clairement définies.

42. The Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui a été établie par la résolution [2040 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité en réponse à une demande des autorités libyennes pour aider le pays durant la période de transition, est l'expression de l'appui de la communauté internationale en faveur des choix opérés par le peuple libyen et de ses aspirations légitimes à la suite de sa victoire triomphale contre la dictature, y compris l'édification d'un État démocratique fondé sur la primauté du droit. La MANUL a appuyé la transition démocratique de la Libye en aidant à organiser les premières élections démocratiques en Libye après plus de 40 ans de dictature, qui ont abouti à l'élection du Congrès général national, l'assemblée constituante chargée de superviser la transition. La MANUL a aussi fourni un appui technique à la Libye dans les domaines de la

justice transitionnelle et de la réconciliation nationale, organisant de nombreux ateliers, en coopération avec le PNUD, en vue de renforcer les capacités dans les domaines du pouvoir judiciaire, du renforcement de l'état de droit, des réformes du secteur de la sécurité, de la réinsertion des révolutionnaires, de la prévention de la prolifération des armes, et fournissant une assistance en matière de sécurité des frontières et d'élimination des mines terrestres posées par les membres du régime de Kadhafi durant la révolution de 2011.

43. **M. Sollberger** (Suisse) dit que l'accroissement de la fréquence des missions politiques spéciales reflètent leurs avantages spécifiques. Avec leur présence relativement limitée et l'accent qu'elles mettent sur la prévention, elles ont également donné lieu à des économies sous forme de réduction des dépenses relatives aux conflits. Toutefois, les missions politiques spéciales doivent aussi relever de nombreux défis pour réussir; il est notamment nécessaire qu'elles soient dotées d'un mandat clair, d'objectifs réalisables et des ressources nécessaires. Les États Membres doivent se demander comment ils peuvent mieux soutenir les missions politiques spéciales et leur permettre de s'acquitter de leur mandat.

44. Il est nécessaire que, durant les années à venir, se déroule un dialogue périodique qui soit structuré, fondé sur les résultats, interactif et thématique. Ce dialogue, qui ne devrait ni détourner des ressources fort nécessaires aux missions politiques spéciales ni constituer une charge pour le Secrétariat, devrait être conçu comme un partenariat entre le Secrétariat et l'ensemble des membres et être l'occasion de fournir un appui à l'action du Département des affaires politiques.

45. Certes la Cinquième Commission est l'organe compétent pour connaître des questions administratives et budgétaires, mais il est difficile de séparer complètement les questions de politique générale des aspects financiers et budgétaires. Apporter des améliorations concrètes aux modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales, telles que celles recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, permettrait d'améliorer la gestion et de réaliser des économies.

46. Une véritable transparence dans les missions politiques spéciales ne devrait pas se limiter aux

échanges entre le Secrétariat et les États Membres. La plupart des missions politiques sont créées par le Conseil de sécurité, dont les membres sont priés de continuer à améliorer l'information fournie aux États Membres sur les missions politiques spéciales, conformément aux propres engagements récents du Conseil sur l'amélioration de la transparence.

47. **M^{me} Haile** (Érythrée) dit que si la décennie écoulée a connu une croissance exponentielle du nombre des missions politiques spéciales, il est regrettable qu'une évolution importante de la structure de la paix et de la sécurité internationales se soit produite sans la consultation et l'apport nécessaires des Membres de l'ONU. C'est l'Assemblée générale qui a le pouvoir d'examiner et de faire des recommandations sur tous les aspects de la paix et de la sécurité internationales, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies.

48. Le Secrétariat bénéficierait de consultations périodiques avec les États Membres sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales et d'un engagement plus régulier, global et systématique avec l'Assemblée générale. Plus d'un demi-siècle après la création de l'Organisation, le rêve qui était de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » n'a pas encore été réalisé. Les missions politiques spéciales peuvent contribuer à la réalisation de ce rêve, et la participation active de l'Assemblée générale à l'examen des questions de politique générale intéressant ces missions constituerait un grand pas en avant.

49. **M. Kim** Il-eung (République de Corée) dit que le renvoi à la Quatrième Commission de la nouvelle question intitulée « Étude d'ensemble des missions politiques spéciales » est basé sur la réaffirmation des rôles et pouvoirs respectifs de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte. Cependant, la Cinquième Commission demeure la grande commission compétente de l'Assemblée générale pour les questions administratives et budgétaires.

50. La coopération active du pays hôte est essentielle pour la réussite des missions politiques spéciales. Se borner à élargir le mandat de la mission ou à accroître son personnel ne peut être efficace sans l'engagement actif des autorités nationales en vue de rétablir l'ordre public et de mettre un terme à l'impunité. Les missions

politiques spéciales ont pour principal mandat d'aider les gouvernements à s'acquitter de leurs fonctions appropriées. Étant donné que les organisations régionales et sous-régionales comprennent souvent mieux le contexte historique et les causes profondes des conflits, les missions politiques spéciales devraient travailler en relation étroite avec elles pour tirer le meilleur parti de leurs avantages relatifs respectifs.

51. Toutes les missions politiques spéciales doivent faire de la protection des civils une priorité dans le cadre de leurs mandats respectifs, en particulier en prenant des mesures pour prévenir la violence contre les femmes et les enfants, notamment la violence sexuelle, et le recrutement d'enfants soldats. Afin de prévenir la reprise des conflits, la surveillance de l'application des sanctions, notamment des embargos sur les armes, est essentielle elle aussi. Les missions sur le terrain ainsi que les équipes de surveillance des sanctions devraient jouer un rôle actif dans le renforcement de la surveillance sur place et de l'échange des informations pertinentes.

52. **M. Klein** (États-Unis d'Amérique) dit qu'au cours de leur évolution pendant des décennies, les missions politiques spéciales ont dû s'acquitter de tâches précieuses en matière de prévention et de règlement des conflits. Elles ont contribué à la fourniture d'une aide en matière de renforcement des capacités et d'appui politique dont avaient besoin les pays en transition, notamment la Libye, où la MANUL aide les autorités à instaurer l'état de droit, à renforcer le respect des droits de l'homme, à rétablir la sécurité publique et à organiser les premières élections démocratiques dans le pays en un demi siècle.

53. Les missions politiques spéciales doivent s'adapter aux réalités sur le terrain. Dans le cas du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), la mission s'est adaptée à la menace contre la sécurité des civils et du personnel de l'ONU que constitue une rébellion armée qui fait d'énormes ravages au niveau des populations civiles dans l'ensemble du pays. En réponse à cette situation, le Conseil de sécurité a adopté une résolution renforçant la capacité de la mission d'intervenir en dehors de la capitale, de conduire une surveillance élargie en matière de droits de l'homme et de coordonner étroitement son action avec une éventuelle mission de paix de l'Union africaine; le Conseil a également créé une unité de

gardes des Nations Unies pour assurer la sécurité du personnel de la BINUCA.

54. S'agissant de la résolution dont la Commission est saisie, les États-Unis se félicitent du dialogue constructif auquel prennent par les États Membres en vue de parvenir à s'entendre sur la façon de mieux partager l'information sur les missions politiques spéciales, tout en respectant la responsabilité principale du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, telle qu'énoncée dans la Charte des Nations Unies. L'action de la Commission devrait continuer d'éviter de faire double emploi avec l'examen des questions administratives et budgétaires, qui continue de relever de la Cinquième Commission.

55. **M. Aguiar Patriota** (Brésil) dit que les missions politiques spéciales s'acquittent de tâches qui sont au cœur même des fonctions assignées à l'Organisation depuis sa création – les bons offices, la prévention des conflits, l'instauration de la paix et la consolidation de la paix. Toutefois, il convient de noter que seulement 4 des 38 missions politiques spéciales en cours ont été créées par l'Assemblée générale.

56. Du fait de leur complexité croissante, les missions politiques spéciales sur le terrain acquièrent de plus en plus des caractéristiques apparentées à celles des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Aussi est-il essentiel d'engager une discussion d'ensemble sur la nature des missions politiques spéciales, ainsi que sur leurs relations avec les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Des précisions sur la distinction théorique entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales seraient les bienvenues, car cela améliorerait la transparence des missions politiques spéciales et réglerait les problèmes opérationnels concrets qu'elles rencontrent.

57. Il est impossible de fermer les yeux sur les contradictions qui sous-tendent la conception institutionnelle des missions politiques spéciales. Si la grande majorité d'entre elles ont été créées par le Conseil de sécurité, elles sont toutes financées au moyen du budget ordinaire. Cette situation est exacerbée par le déséquilibre entre la prise de décisions par quelques États au niveau du Conseil de sécurité et la dispersion disproportionnée des coûts entre les nombreux États en les imputant sur le budget ordinaire. Le financement des missions politiques spéciales au

moyen du budget ordinaire fausse plus que tout le processus budgétaire de l'ONU. Deux des missions politiques spéciales représentent à elles seules environ 20 % du budget ordinaire de l'ONU, empiétant sur ses autres activités. En outre, les missions politiques spéciales étant liées à la structure biennale du budget ordinaire, il est devenu plus difficile de les ajuster aux exigences dynamiques et fluctuantes qu'imposent leur mandat et leur environnement.

58. Les difficultés actuelles qui découlent des modalités d'appui pour les missions politiques spéciales doivent être examinées, car elles créent des obstacles bureaucratiques à l'exécution de leur mandat. La meilleure façon d'assurer l'efficacité et l'efficacé dans le cas des missions politiques spéciales est de discuter des moyens de séparer plus clairement les modalités de financement et de soutien de ces missions des tâches et obligations globales du budget ordinaire.

59. **M. Back** (Australie) dit que l'accroissement du nombre des missions politiques spéciales au cours des 10 années précédentes seulement témoigne de leur utilité et de leur efficacité en tant qu'instrument essentiel pour le maintien de la paix, la consolidation de la paix et l'édification de l'État. Le mandat des missions politiques spéciales est plus complexe et plus multidimensionnel que jamais. Elles fournissent un appui aux pays dans les domaines de l'assistance électorale, de l'élaboration des constitutions, des droits de l'homme et de l'état de droit. Elles aident à surveiller l'application des régimes de sanctions qui empêchent les mouvements d'armes illégaux et l'exploitation illégale des ressources naturelles qui, si souvent, attisent ou ravivent les conflits. Elles occupent une place centrale pour ce qui est d'apaiser les tensions, d'aider les acteurs au bord d'un conflit à faire un pas en arrière et d'appuyer les efforts faits par les pays pour établir une paix durable. Durant les 13 années écoulées, les missions politiques spéciales ont été au premier plan pour la promotion de la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Elles ont construit de solides partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

60. Toutefois, malgré les nombreux succès qu'elles ont enregistrés, les missions politiques spéciales se heurtent à un ensemble de problèmes concrets, techniques et financiers qui affectent leur fonctionnement et leur efficacité globale. Il est manifestement nécessaire de renforcer leur capacité de

s'acquitter de leurs mandats, qui sont importants, ce qui nécessite des compétences spécialisées de différents domaines couverts par l'ONU. Pour cela, il faut à l'évidence que l'Assemblée générale trouve des solutions pour régler ces problèmes concrets. La Cinquième Commission est encore saisie du rapport du Secrétaire général relatif aux modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales, comme les deux années précédentes. Ce rapport décrit clairement des obstacles pratiques, techniques et financiers plus substantiels à l'exécution des mandats importants des missions politiques spéciales.

61. Les problèmes touchant au financement et au soutien doivent être traités en priorité. Ces questions ne relèvent pas de la Quatrième Commission, mais il faut reconnaître que pour que les missions politiques spéciales conservent leur souplesse et leur utilité en tant que mécanisme clef faisant partie de l'arsenal dont dispose l'ONU en matière de paix et de sécurité, il faut les doter des structures de soutien dont elles ont besoin, y compris leur assurer l'accès au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, l'accès au redéploiement stratégique des matériels et fournitures et l'accès des départements concernés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix afin de financer leurs besoins en matière de soutien.

62. **M. Iliichev** (Fédération de Russie) dit que les missions politiques spéciales apportent une réponse efficace aux situations de crise lorsque le principe de la responsabilité nationale est respecté et qu'elles sont axées sur les priorités des pays hôtes. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent également contribuer aux missions si leurs approches sont compatibles avec celles de l'ONU. Le rapport du Secrétaire général a confirmé la diversité des missions et de leurs mandats respectifs; leurs tâches comprennent la diplomatie préventive, l'appui aux élections, la coordination de l'appui des donateurs, le renforcement des capacités nationales et la consolidation de la paix, ainsi que des activités de lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et la prolifération des armes et munitions illégales.

63. La discussion portant sur les missions politiques spéciales n'en est encore qu'à ses débuts et il est important, en la poursuivant, de respecter les prérogatives des principaux organes de l'ONU. Il serait fâcheux de surcharger le dialogue qui n'a pas encore commencé avec des questions qui font l'objet de débats dans d'autres instances. S'agissant du projet de

résolution, sa délégation se félicite de l'accent mis par ses auteurs sur un dialogue ouvert et transparent et ne doute pas qu'il sera adopté par consensus.

64. **M. Ishikawa** (Japon) dit que l'adoption de la résolution 67/123 par l'Assemblée générale a donné lieu à des efforts collectifs visant à progresser sur des plans thématiques en ce qui concerne les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales. La publication du premier rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui donne une image claire et d'ensemble de ce que sont ces missions, a été un autre élément très important. Le rôle des missions politiques spéciales est devenu de plus en plus essentiel, faisant de celles-ci un des outils phares du maintien de la paix et de la sécurité, parallèlement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

65. L'idée qui sous-tend ces missions doit être encore approfondie. L'approche consistant à regrouper les missions politiques spéciales existantes dans trois groupes principaux est très utile, car chaque groupe présente des caractéristiques fort différentes. De plus, le rapport entre les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix doit être examiné. Les missions politiques spéciales sur le terrain sont devenues manifestement des opérations multidimensionnelles, qui combinent des tâches politiques et un ensemble plus large de mandats dans des domaines tels que les droits de l'homme, l'état de droit et les violences sexuelles commises en période de conflit. Ces tendances rendent floue la différence entre les missions politiques spéciales menées sur le terrain et les opérations de maintien de la paix. Cette distinction doit être clarifiée.

66. Les exigences actuelles dans le domaine de la paix et de la sécurité appellent une réponse des États Membres, même s'il y a plusieurs contraintes d'ordre budgétaire. L'approche la plus efficace pour relever ce défi consiste à rechercher la bonne combinaison de formations des Nations Unies pour la paix et la sécurité, y compris les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix, afin de tirer pleinement parti de leurs avantages relatifs. Procéder périodiquement au suivi, à des évaluations et à la recherche comparative des meilleures méthodes peut aider à assurer des transitions opportunes et sans heurt entre différents instruments de l'ONU. Il serait utile de procéder à un examen approfondi de cette question, en

prenant en considération les recommandations du Secrétaire général visant à s'appuyer sur les avantages relatifs des différents modes d'action de l'Organisation et à renforcer la cohérence de l'action du système.

67. Il est nécessaire également d'améliorer la transparence. Nombre de décisions relatives aux missions politiques spéciales étant prises au sein du Conseil de sécurité, le processus n'est souvent pas clair pour les États Membres qui ne siègent pas au Conseil, de même que la logique et les critères sous-tendant les décisions. Le Conseil devrait présenter de façon plus détaillée un mandat clair et le fonctionnement de chaque mission, et expliquer clairement le calendrier des activités de chaque mission, y compris concernant la réduction, la fusion et la clôture. De plus, les États Membres ont moins de possibilités d'être informés des activités des missions politiques spéciales que des opérations de maintien de la paix, notamment du fait que les rapports écrits sont peu fréquents.

68. **M^{me} Rivera** (El Salvador) dit que les missions politiques spéciales des Nations Unies dans le monde jouent un rôle fondamental dans le rétablissement et le maintien de la paix dans différents pays. En fournissant un appui aux États Membres sous la forme de bons offices et d'activités de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix, elles ont permis à des États tels qu'El Salvador de consolider des processus qui ont contribué à assurer le passage de la guerre à la consolidation de la paix puis au développement.

69. La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) a été créée pour vérifier la mise en œuvre de tous les accords de paix conclus entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN, aidant à mettre un terme à une guerre civile qui avait duré 12 ans. Outre le cessez-le-feu et les mesures connexes, elle a apporté un soutien à la réforme et à la réduction des forces armées, à la création de la Commission de la vérité, à la création d'une force de police et à la réforme des systèmes judiciaire et électoral, au respect des droits de l'homme et à la modification du régime foncier. La mission a également supervisé les élections réussies de début 1994.

70. El Salvador reconnaît la complexité des conflits auxquels la communauté internationale est confrontée, qui nécessite une collaboration renforcée entre les missions des Nations Unies et la Commission de consolidation de la paix, dont la réussite est essentielle

pour que l'on continue de prêter attention au relèvement après un conflit. Dans ce contexte, des missions politiques spéciales sont parfois créées pour s'attaquer à des problèmes complexes ou apparemment insolubles, lorsque certaines parties prenantes ne sont pas en mesure de coopérer ou disposées à le faire. Ces missions jouent un rôle essentiel, bien que l'aboutissement de leurs efforts soit loin d'être assuré.

71. Tout en reconnaissant l'action menée par les différentes missions, El Salvador est préoccupé par les accords existants relatifs au soutien et au financement des missions. Durant les 10 années précédentes, le budget pour les missions politiques spéciales a augmenté au point de déformer le budget ordinaire. Ces missions représentent une partie considérable du budget ordinaire de l'ONU mais la responsabilité spéciale des membres permanents du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité n'est pas prise en considération. Il est essentiel que ces accords soient révisés en vue d'améliorer leur mise en œuvre.

72. **M. Shearman** (Royaume-Uni) dit que les missions politiques spéciales des Nations Unies jouent un rôle critique dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde. Elles sont devenues l'un des principaux instruments au moyen desquels l'ONU peut servir de catalyseur au changement sur le terrain, aidant les populations dans des environnements parmi les plus difficiles et les plus dangereux.

73. Des résultats impressionnants ont été obtenus au cours de l'année écoulée, notamment au Yémen, en Somalie et en Sierra Leone, où le retrait du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) en mars 2014, après une décennie sur le terrain, constitue un modèle pour les autres missions politiques spéciales.

74. Toutefois, il reste beaucoup à faire durant les prochaines années. Les missions existantes doivent continuer à améliorer leur efficacité et leur transparence, et de nouvelles crises appelleront une réponse politique. Le Royaume-Uni est déterminé à apporter des améliorations et espère que sa contribution de 11 millions de dollars aidera à renforcer la capacité de surveillance et de contrôle et, partant, à réaliser des améliorations sur le terrain.

75. La Quatrième Commission a un rôle important à jouer à cet égard. En discutant des questions de

politique générale intéressant les missions politiques spéciales, la Commission peut améliorer la transparence de leurs activités. Le Royaume-Uni considère que le dialogue dotera les États Membres d'un accès informel et interactif aux informations sur les missions politiques spéciales, établissant un lien important avec les activités du système des Nations Unies pour le développement relatives à la consolidation de la paix.

76. **M^{me} Richards** (Jamaïque) dit que le rapport du Secrétaire général présente utilement l'histoire du développement des missions politiques spéciales et leur contribution à la paix et à la sécurité internationales. Il n'a jamais été prévu que ces missions soient sans fin; elles devaient être d'une durée limitée, variant en fonction des circonstances sur le terrain. Les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix traditionnelles ont des rôles et des buts différents et doivent avoir des mandats distincts, avec des objectifs et des chaînes de commandement claires.

77. Les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales ou sous-régionales peuvent être un moyen efficace de s'occuper des tâches complexes dans les zones de conflit, produisant un effet multiplicateur en tirant parti de leurs avantages relatifs. Toutefois, si cela peut être la situation idéale, souvent la présence des Nations Unies sur le terrain et le gouvernement hôte et/ou l'organisation régionale ou sous-régionale ont souvent des priorités et des objectifs antagonistes. Convenir mutuellement de priorités et d'objectifs, en particulier en matière de développement, faciliterait grandement la mise en œuvre du mandat.

78. La nature multidimensionnelle des missions politiques spéciales qui résulte de la complexité des conflits nécessite plus que jamais une approche intégrée. Il est possible d'obtenir des résultats concrets en renforçant les partenariats entre tous les organismes des Nations Unies présents dans les zones de conflit, sous réserve, toutefois, de procéder à une évaluation prudente des fonctions de chaque organisme afin d'éviter que les mandats ne se chevauchent.

79. Il convient également de faire très attention à la stratégie de retrait. Étant donné que dans de nombreuses circonstances les missions politiques spéciales sont nécessaires pour jouer un rôle intrinsèque afin d'assurer le maintien de l'ordre et la sécurité et de protéger les droits de l'homme dans les

sociétés sortant d'un conflit, si le retrait de la mission est trop soudain, un vide se crée souvent, que les autorités locales peuvent ne pas pouvoir combler, faute des capacités nécessaires, ce qui réduit les acquis à néant.

80. Il est préoccupant que, bien que cela ait été demandé par le Conseil de sécurité, à ce jour il n'y ait pas eu de rapport aux États Membres sur l'exécution et la responsabilité dans le cadre des missions politiques spéciales. De plus, il convient d'examiner plus avant les possibilités de réduire les coûts des missions politiques spéciales, qui sont en augmentation. Il faut espérer que les délibérations à la Cinquième Commission déboucheront sur des orientations pour les travaux de la Quatrième Commission dans ce domaine.

81. **M. Mamabolo** (Afrique du Sud) dit que l'Organisation des Nations Unies doit se tenir au fait de l'évolution de la situation et de la complexité des nouveaux défis posés à la paix et à la sécurité internationales, en continuant à améliorer ses capacités en matière de prévention et de règlement des conflits. Le rapport du Secrétaire général analyse plusieurs missions politiques spéciales d'une époque révolue dans le cadre d'une comparaison avec les missions actuelles, couvrant près de 60 ans. Durant cette période, toutefois, l'ensemble des membres de l'Assemblée générale n'ont malheureusement pas bénéficié d'un débat sur ces missions. L'Afrique du Sud se félicite donc de la résolution [67/123](#) de l'Assemblée, qui a contribué à faciliter un certain niveau de transparence et d'ouverture lors de l'examen de la question plus vaste des missions politiques spéciales, de leurs origines, de leur évolution et, dans une certaine mesure, de leur efficacité.

82. Il est nécessaire de dépasser le champ de réflexion actuel sur les missions politiques spéciales. Deux éléments se dégagent : premièrement, chaque mission se caractérise par sa spécificité et son contexte; deuxièmement, l'évolution de ces missions ne dépend pas de l'ensemble des Membres de l'Organisation mais est l'apanage de quelques-uns. Au moins 10 des 15 missions politiques spéciales existantes sont situées en Afrique et, de même, un examen de l'ordre du jour du Conseil de sécurité révèle que la majorité des questions ont trait à l'Afrique. De nombreuses questions relatives à la paix et à la sécurité concernent l'Afrique, mais l'ensemble des membres siégeant au Conseil de sécurité qui se sont prononcés sur ces mandats ne comprenait pas un seul membre

permanent d'Afrique. Tout en reconnaissant l'utilité des missions politiques spéciales en tant qu'instrument de gestion des conflits, près de 70 ans après sa création, l'ONU continue d'empêcher des voix clefs des régions les plus touchées par les conflits et l'instabilité de jouer un rôle important dans leur règlement. De même, les équipes, groupes et autres entités chargés de la surveillance de l'application des sanctions ont toujours pâti du manque de spécialistes originaires de pays du Sud.

83. Il est de toute évidence encourageant qu'une femme ait été récemment dépêchée en qualité d'Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, la première femme à occuper les fonctions de médiateur en chef des Nations Unies. L'Afrique du Sud a toujours prôné le renforcement du rôle des femmes à la table des négociations, car elle a appris dans le cadre de sa propre histoire que les femmes ont un rôle majeur à jouer. L'Afrique du Sud salue l'adoption de la résolution [2122 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, qui vise à promouvoir un rôle accru pour les femmes dans le domaine du règlement des conflits, de la médiation et de la gestion des conflits.

84. Les missions politiques spéciales constituent un progrès qui contribue à l'établissement d'une paix durable, mais il faut reconnaître que l'ensemble du système des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix et les équipes de pays des Nations Unies, parmi d'autres parties prenantes, ont leurs propres ressources et expérience qu'ils peuvent partager. Une approche intégrée tirant le meilleur parti de la présence collective des Nations Unies sur le terrain peut contribuer à un règlement viable à long terme aux conflits, si elle est bien gérée.

La séance est levée à 15 h 25.